

Délégation Académique à l'Education Artistique et à l'Action Culturelle

DAAC/18-791-86 du 01/10/2018

APPEL A CANDIDATURE POUR UNE MISSION DE SERVICE EDUCATIF ASSOCIEE A LA SCIC FRICHE BELLE DE MAI A MARSEILLE (EXPOSITIONS D'ART CONTEMPORAIN)

Destinataires: Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme DELOUZE - Tel : 04 42 93 88 41 - mail : ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Recrutement d'un(e) enseignant(e) de l'enseignement public du second degré, assurant une mission de service éducatif au sein de la SCIC FRICHE BELLE DE MAI (FBDM), rémunéré(e) sous la forme d'indemnités pour mission particulière (IMP), taux 5, soit 3 750 euros annuels.

L'enseignant(e) sera choisi(e) pour ses compétences pédagogiques, sa connaissance du milieu scolaire (bonne connaissance du 1er degré) et du domaine de l'éducation artistique et culturelle, ainsi que des diverses modalités de partenariat. La proximité géographique (adresse professionnelle ou personnelle) est requise afin d'assurer la présence nécessaire sur le lieu culturel.

Sous l'autorité de la Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle et de l'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional en charge du dossier, il/elle participe au développement des actions éducatives mises en place par le service « Arts visuels » de la DAAC et la structure partenaire, selon le Bulletin officiel n°15 du 15-04-2010 régissant les missions des personnels enseignants au sein des services éducatifs des institutions culturelles.

Afin de mener à bien cette mission d'interface entre un lieu culturel et les équipes éducatives des écoles et des établissements scolaires, il/elle doit :

- connaître les grandes priorités nationales et académiques en matière de politique éducative;
- connaître les composantes du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève, le référentiel, et les différents dispositifs artistiques et culturels scolaires proposés;
- avoir l'expérience de projets culturels conduits en partenariat et de dimension interdisciplinaire ;
- être capable d'expliquer aux enseignants souhaitant intégrer un dispositif académique les diverses modalités d'inscription et le lien des actions prévues avec le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève ;
- connaître la stratégie de médiation mise en place par la SCIC FBDM afin de pouvoir orienter les enseignants dans leur choix au regard des programmes d'enseignements et du référentiel du PEAC ;
- participer à la stratégie de médiation de la SCIC FBDM et au développement d'outils pédagogiques dans une dimension créative et originale en collaboration avec la structure ;
- apporter au service de l'action culturelle de la SCIC FBDM sa connaissance des textes officiels, des programmes et leurs évolutions;
- proposer des pistes de communication et de diffusion des informations destinées aux enseignants en concertation avec la structure culturelle et la DAAC;
- communiquer les informations sur le calendrier des expositions temporaires, les différents supports pédagogiques ou de communication de la SCIC FBDM; Bulletin académique n° 715 du 12 septembre 2016;
- produire en fonction des besoins liés aux expositions des supports à destination des enseignants;
- exercer une mission de relais et de coordination avec la cellule Projets de la DSDEN13, notamment pour le 1er degré ; travailler en réseau avec les autres enseignants missionnés auprès des structures culturelles de Marseille, et ceux spécialisés en art contemporain.

- être capable d'écouter, de communiquer, de négocier et d'organiser et savoir s'inscrire dans une démarche collective de projet ;
- maîtriser les outils de communication et informatiques.

Cette mission sera effective pour l'année scolaire 2018-2019, à compter du 19 novembre 2018 ; elle sera éventuellement renouvelable, en fonction du bilan annuel établi en fin d'année scolaire.

Les enseignant(e)s souhaitant faire acte de candidatures sont invité(e)s :

- à prendre contact avec Amélie Carcolse, chargée de mission arts visuels à la DAAC : amelie.carcolse@ac-aix-marseille.fr et/ou Susana Monteiro, smonteiro@lafriche.org, contact à la Friche.
- à transmettre par voie hiérarchique, un dossier constitué d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, de leur dernier rapport d'inspection, de l'avis circonstancié de leur chef d'établissement, et de toute pièce annexe pouvant soutenir la candidature avant le 5 novembre 2018 (dernier délai, le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle À l'attention de Madame Marie Delouze DAAC DSDEN 13 28 Boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille Cédex 1

Les enseignant(e)s dont la candidature sera retenue seront convoqué(e)s pour un entretien vendredi 16 novembre 2018 à 14h00 dans les locaux de la DSDEN 13. Ils recevront un ordre de mission.

Pour tout renseignement :

Tel: 04 42 93 88 41

Mail: ce.daac@ac-aix-marseille.fr

Signataire: Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille